

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2023

MIEUX INDEMNISER LES DÉGÂTS SUR LES BIENS IMMOBILIERS CAUSÉS PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT DE L'ARGILE - (N° 887)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF48

présenté par
Mme Rousseau, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« défini »,

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel